Nos tarifs clients particuliers 2024, en toute transparence !

Pour 2024, le souhait du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est, dans le cadre de sa politique tarifaire, de continuer à s'engager pour le budget de ses clients et sociétaires. Soyez assurés que les équipes se mobilisent pour faire vivre notre raison d'être :

« Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société ».

Pourquoi dois-je payer des « frais de tenue de compte » ?

Cette tarification sert à couvrir les frais indispensables au bon fonctionnement de votre compte : virements, prélèvements, paiements et encaissements de chèques, dépôts d'espèces, informations et traçabilité de vos opérations et sécurité de vos transactions. Vous bénéficiez surtout d'un conseil personnalisé grâce à votre conseiller en agence.

Pourquoi je paie la commission d'intervention ?

Nous avançons automatiquement l'argent nécessaire pour honorer le règlement de vos paiements (prélèvements, cartes, chèques). Si vous n'avez pas souscrit de découvert autorisé ou en cas de dépassement de celui-ci, votre conseiller doit alors intervenir et régulariser avec vous la situation de votre compte. Cette opération entraîne le prélèvement d'une commission d'intervention qui s'élève à 8 € par opération et qui est prélevée sous l'intitulé « frais irréguliers et incidents ». Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes plafonne le prélèvement de cette facturation dans la limite du plafond de 10 opérations facturées par mois (selon la réglementation en vigueur).

Bon à savoir

Les paiements par carte inférieurs à 10 € ne sont pas concernés par le prélèvement de commission d'intervention.

Pourquoi je paie des intérêts débiteurs ?

Les intérêts débiteurs ou agios sont calculés sur les sommes d'argent qui vous sont prêtées lors d'un découvert non autorisé ou autorisé, tout comme pour un crédit habitat ou un prêt à la consommation. Le taux des intérêts débiteurs est plafonné par un index de référence et publié trimestriellement sur notre site internet.

Nos solutions

Souscrire à une des offres Essentiel, Premium, Prestige de « Ma Banque au Quotidien » [1]**.** Vous pourrez ainsi automatiquement bénéficier de l'exonération des frais de tenue de compte et des prélèvements de certaines commissions d'intervention [1]. Vous avez donc un droit à l'erreur sur vos opérations débitrices.

Mettre en place un découvert autorisé [2] **en contactant votre conseiller**. Vous serez exonérés de toute commission d'intervention dans la mesure où votre compte fonctionne dans les limites convenues. Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié, il sera en mesure de vous renseigner. De plus, pour limiter les intérêts débiteurs, un sms peut vous être envoyé instantanément dès lors qu'un ou plusieurs compte(s) sont à découvert ou en dépassement de votre découvert autorisé.
Vous avez ainsi la possibilité de régulariser votre compte dans la journée pour éviter ces frais de dysfonctionnement. Ce service assuré par « Alerte Découvert » est proposé gratuitement à l'ensemble de nos clients et sociétaires.

Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié, il sera en mesure de vous renseigner.

« UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER. »

Pourquoi certains de vos services ne sont-ils pas gratuits comme dans certaines banques en ligne ?

Les prestations gratuites offertes par les banques en ligne, souvent dans le cadre limité d'offres de bienvenue, ne couvrent qu'une fraction de vos besoins (carte bancaire). Au Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, nous sommes à vos côtés lorsque vous avez besoin de :

• **Réaliser vos opérations courantes : dans nos 175 points de vente** équipés de distributeurs, sur notre **site internet** ou encore sur nos applications **(Ma Banque, Paiement mobile)**.

• **Proximité relationnelle :** notre réseau de conseillers se tient à votre service pour vous informer, vous conseiller sur les services bancaires, assurantiels, épargnes, crédits et vous porter l'assistance dont vous avez besoin, en face à face ou à distance.

• **Réactivité :** vous avez toujours une agence Crédit Agricole proche de chez vous. En cas d'imprévu ou d'incident sur vos transactions, nos conseillers et téléconseillers vous accompagnent dans la réalisation de vos opérations urgentes : fraude, banque au quotidien, crédits, assurances... Vous pouvez joindre nos conseillers en ligne au 04 76 60 80 00 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 et le samedi de 8h30 à 12h30.

• **Être accompagné dans les évènements majeurs de votre vie :** dans les bons moments comme dans les plus difficiles, votre conseiller en agence vous guide dans vos choix et s'appuie sur notre **réseau d'experts dès que nécessaire**.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est une banque engagée pour le développement local.

Notre modèle de banque universelle de proximité nous définit comme la banque de référence du territoire :

• **Un acteur économique essentiel implanté au cœur de notre territoire** Sud Rhône Alpes qui accompagne les projets des particuliers, professionnels, agriculteurs, entreprises, associations et collectivités locales.

• **Un acteur qui investit sur son territoire** au travers de la modernisation de son réseau d'agences pour répondre à vos attentes et faire travailler les entreprises et artisans de la région.

• **Un acteur engagé dans la cohésion et l'inclusion sociale** qui accompagne les personnes en situation de fragilité financière grâce à ses conseillers Passerelle. Ce dispositif accompagne gratuitement les clients du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes fragilisés suite à un aléa de la vie.

• **Un acteur soucieux d'accompagner tous ses clients vers les transitions** écologiques, énergétiques et numériques avec pour preuve le **Livret Sociétaire Engagé** [3] et le site internet « **j'écorénove mon logement** » [4].

Découvrez l'illustration de nos actions menées sur le territoire à travers notre pacte sociétal et territorial :

Ou taper cette adresse :
https://cld.bz/phVGC5y

(1) Détail des offres et conditions en agence ou sur www.credit-agricole.fr/ca-sudrhonealpes/particulier.html
(2) Sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole. Vous disposez d'un droit légal de rétractation. Voir conditions sur site ou en agence.
(3) Le Livret Engagé Sociétaire est un compte d'épargne dont la souscription est réservée aux personnes physiques ou morales sans but lucratif justifiant de la qualité de sociétaire d'une Caisse régionale ou d'une de ses Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel affiliées durant toute la durée de vie du Livret Engagé Sociétaire. Pour connaître la disponibilité du Livret Engagé Sociétaire dans votre Caisse régionale, les typologies de projets financés avec les sommes déposées, le taux de rémunération en vigueur et les conditions de fonctionnement, renseignez-vous auprès de votre conseiller.
(4) Le site internet https://j-ecorenove.credit-agricole.fr est édité par SIGMA 49, société par actions simplifiée au capital de 50 000 Euros, dont le siège social est situé 12 Place des Etats-Unis – 92127 Montrouge Cedex, inscrite au Registre du Commerce et Sociétés de Nanterre, sous le numéro 898 207 493, filiale de Crédit Agricole SA

12/2023 – Document édité par la CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHÔNE ALPES, Société Coopérative à capital variable, dont le siège social est situé 12 Place de la Résistance – CS 20067 – 38041 GRENOBLE Cedex 9, régie par le Livre V du Code monétaire et financier, agréée en tant qu'établissement de crédit, Numéro unique d'identification des entreprises 402.121.958 R.C.S Grenoble – code APE 6419Z - Société de Courtage d'assurance bénéficiant de la garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L 521-2 et R 521-4 du code des assurances, immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 476 - Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et syndic numéro CPI 3801 2020 000 045 221 délivrée par la CCI de GRENOBLE bénéficiant de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA - 53 rue de la Boétie 75008 PARIS. CRCA Sud Rhône Alpes - DTMR/COM/COM. Crédit photo : Getty Images.